



Plainte pour coups du copain de ma mere

Par **savary yoan**, le **03/01/2017 à 07:08**

Bonjour,

Je vous pose une petite question : Hier le "copain" de ma mère m'a frappé car j'ai osé ouvrir ma bouche et dire ce que je pense du fait qu'il nous pourrit la vie et, autant vous dire qu'il n'a pas trop aimé. Il m'a frappé à la tête. Je vais bien, je n'ai rien de grave mis à part une bosse mais je souhaite quand même déposer plainte car ce n'est pas la première fois et vu que les autres fois j'étais mineur, je ne savais pas trop quoi faire mais cette fois ci je vais déposer une plainte. Ce que je me demande c'est ce que ce qu'il encourt et si c'est vraiment utile ? pour moi, oui.

P.S : j'ai 20 ans et je ne bosse pas, j'ai appelé les flics donc il y a un rapport.

Par **Tisuisse**, le **03/01/2017 à 07:59**

Bonjour,

Quelle la position de votre mère dans cette histoire ?

Par **Tisuisse**, le **03/01/2017 à 08:13**

Cette question sera posée par le juge à votre mère car, le copain de votre mère n'a aucune autorité sur vous et votre mère se doit d'intervenir, ce qu'elle ne fait pas semble-t-il.

Par **Tisuisse**, le **03/01/2017 à 08:20**

Sauf si, pour mieux cerner le profil du compagnon, l'enquête remonte à l'époque où la victime était mineure.

Par **Visiteur**, le **03/01/2017 à 08:50**

Bonjour,

oui mais la jeune femme doit porter plainte évidemment ! Si ce monsieur se permet cela, peut être y a t'il déjà des antécédents ? Donc possible récidive ? Pure supputation je l'accorde mais bon...